

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2013

---

CONSOMMATION - (N° 1357)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE464

présenté par  
M. Hammadi, rapporteur

-----

### ARTICLE 22 BIS

A l'alinéa 20, substituer aux mots :

« pas être consultées »,

les mots :

« être ni consultées »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.